

## L'événement

### La semaine nationale des pensions de famille du 4 au 10 octobre

Afin de développer les pensions de famille et parvenir à l'objectif de 10 000 places supplémentaires ouvertes au niveau national sur la période 2017-2022, l'État et les réseaux associatifs se mobilisent et organisent, du 4 au 10 octobre, une semaine consacrée à ces logements. L'Île-de-France compte 149 pensions de famille et les objectifs de développement sont ambitieux pour 2021 et 2022.

Sous l'impulsion de l'État et avec l'appui de l'Union sociale pour l'Habitat, l'Unafo, la Fondation Abbé Pierre, la fédération des acteurs de la Solidarité, Soliha, la Fapil et Habitat et Humanisme, organisent cette manifestation riche en portes ouvertes, inaugurations et expositions. La semaine doit notamment permettre de mieux faire connaître les pensions de famille aux élus et aux riverains.

#### Un maillon essentiel du plan Logement d'abord

À destination des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire, les pensions de famille constituent un maillon essentiel dans la mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme en Île-de-France.

#### Le développement des pensions de famille en Île-de-France

Aujourd'hui, l'Île-de-France compte 149 pensions de famille, pour un total de 3 646 places, dont 620 places en résidences accueil (pensions de famille destinées aux personnes ayant un handicap psychique). Paris concentre 43 % de l'offre et la petite couronne 29 %.

Des objectifs ambitieux ont été fixés à l'Île-de-France dans le cadre du plan de relance des pensions de famille et du plan quinquennal pour le Logement d'abord : l'ouverture de 1 499 places entre 2017 et 2022.

Pour 2021, l'objectif régional est d'ouvrir 448 places.

**Cette semaine, c'est l'occasion pour chacun d'aller visiter des pensions de famille :**

👉 retrouvez la liste des événements sur : [www.pensionsdefamille.org/#map](http://www.pensionsdefamille.org/#map)



LA SEMAINE NATIONALE  
DES PENSIONS DE FAMILLE  
4-10 octobre 2021

[www.pensionsdefamille.org](http://www.pensionsdefamille.org)

## L'édito

Isabelle Rougier  
Directrice de la Drihl



### Un Projet stratégique pour la Drihl<sup>1</sup>

En 2020, la Drihl fêtait ses 10 ans en initiant la définition de son Projet stratégique pour la période 2021-2026. Grâce à la participation active des agents et aux échanges avec des partenaires, ce projet est maintenant finalisé. Il constitue notre feuille de route et devient le fil conducteur de nos stratégies et de nos actions au quotidien.

Le renforcement des synergies – en interne et avec nos partenaires – est l'un des cinq grands axes de ce projet. L'ampleur croissante des défis de logement et d'hébergement en Île-de-France appelle en effet des réponses collectives. En complément de ses rôles régaliens ou financiers, la Drihl veut donc développer son rôle d'animateur, de partenaire, de facilitateur de projets.

C'est une Drihl innovante qui doit piloter les politiques d'hébergement, d'habitat et de renouvellement urbain dans notre région, en fédérant l'ensemble des acteurs autour d'objectifs partagés.

Ce Projet stratégique nous engage... et l'engagement au quotidien des agents de la Drihl nous permettra, avec nos partenaires, de le mener à bien.

<sup>1</sup> Le projet stratégique sera mis en ligne sur le site internet de la Drihl le 18 octobre prochain, après sa présentation aux agents.

## Publication du cahier des charges du projet social des résidences sociales jeunes actifs (RSJA)

### Les résidences sociales jeunes actifs (RSJA)

Les résidences sociales offrent une solution de logement meublé temporaire à des ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire pour lesquels un accompagnement social peut être nécessaire.

Les résidences sociales jeunes actifs accueillent prioritairement des jeunes de 26 ans à 30 ans, en mobilité professionnelle ou en suite de parcours avec peu de besoins d'accompagnement.

Le cahier des charges du projet social des résidences sociales jeunes actifs (RSJA) contribue, avec la mise en œuvre de l'article 109 de la loi Élan<sup>1</sup> et le développement des places de foyers de jeunes travailleurs (FJT), à répondre aux besoins de logement des jeunes franciliens.

Issu d'échanges partenariaux au cours de l'année 2020, et co-rédigé par la Drihl, la Caf et l'Unaf, ce cahier des charges doit assurer les conditions d'un déploiement d'offre équilibrée et apporter une articulation pertinente entre FJT et RSJA.

<sup>1</sup> Article qui ouvre de nouvelles opportunités d'accès aux jeunes au parc locatif social en rendant possible la réservation de tout ou partie de programmes de logements locatifs sociaux « ordinaires » à des jeunes de moins de 30 ans

Conçu pour outiller les services et les acteurs, ce cahier des charges est composé de trois parties :

- ▶ des éléments de cadrage visant à orienter la nouvelle dynamique de production ;
- ▶ une grille du cahier des charges du projet social des nouvelles RSJA ;
- ▶ une annexe relative à la complémentarité des produits RSJA et FJT.

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/publication-du-cahier-des-charges-du-projet-social-a916.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/publication-du-cahier-des-charges-du-projet-social-a916.html)



## Le socle régional de cotation des demandes de logement social approuvé par le comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Le 11 mai dernier, le socle régional de cotation des demandes de logement social a été approuvé par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Ce socle vise à accompagner les réflexions des professionnels à l'échelle des territoires.

Dans le cadre de la réforme des attributions, la loi Élan prévoit la généralisation de la cotation des demandes de logement social.

Le socle doit aider à la mise en œuvre de la cotation dans les différents territoires franciliens et tout particulièrement dans

les 39 EPCI et EPT franciliens (ainsi que la Ville de Paris) pour lesquels la mise en place d'un système intercommunal de cotation est obligatoire.

Le socle s'articule autour de 3 axes :

- ▶ aider à la décision pour faciliter la réalisation des objectifs d'attribution ;
- ▶ prioriser les demandes en s'appuyant sur des critères transparents, adossés au cadre légal et réglementaire ;
- ▶ informer les demandeurs et contribuer à les rendre acteurs dans leurs démarches.

Une formation en ligne à l'utilisation du module de cotation SNE<sup>1</sup>

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/utilisation-du-module-de-cotation-sne>

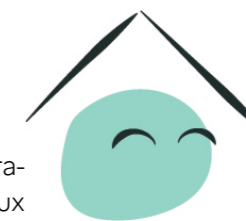
<sup>1</sup> Système national d'enregistrement

Une foire aux questions à destination des professionnels sur le site de la Drihl

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/foire-aux-questions-sur-la-cotation-de-la-demande-r378.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/foire-aux-questions-sur-la-cotation-de-la-demande-r378.html)



## Une campagne de communication régionale sur MaPrimeRénov'



Afin de mieux faire connaître le dispositif MaPrimeRénov' en Île-de-France et son ouverture aux propriétaires bailleurs, l'État régional a initié une campagne de communication avec la diffusion de plusieurs milliers d'affiches et flyers.

MaPrimeRénov' est ouverte aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs (depuis le 1<sup>er</sup> juillet) pour des travaux en parties privatives sans condition por-

tant sur les loyers pratiqués, mais aussi aux syndicats de copropriétaires pour les travaux en parties communes, là aussi sans condition sur l'état de la copropriété.

88 % des propriétaires qui ont bénéficié de MaPrimeRénov' en sont satisfaits.

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/avec-maprimerenov-c-est-mieux-chez-moi-mieux-pour-a913.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/avec-maprimerenov-c-est-mieux-chez-moi-mieux-pour-a913.html)

## Politiques d'amélioration du parc privé et situation de l'habitat et de l'hébergement au menu de la séance plénière du comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 8 juillet

Co-présidée par Pierre-Antoine Molina, préfet, secrétaire général aux politiques publiques, et Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la région Île-de-France chargé du logement, de l'aménagement durable du territoire et du schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif) environnemental, la séance plénière du comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 8 juillet a permis aux membres d'échanger sur les grands enjeux en matière de logement et d'hébergement.

Pierre-Antoine Molina a introduit la séance en rappelant la mobilisation de l'État et de ses partenaires pour la relance de la production de logements, la réforme des attributions de logements sociaux et l'accès au logement des personnes hébergées et bénéficiaires de la protection internationale.

### Une table ronde sur les politiques d'amélioration du parc privé dégradé

Une table ronde a ensuite permis aux membres d'échanger sur les politiques d'amélioration du parc privé.

Katy Bontinck, adjointe au maire de Saint-Denis, a montré comment, dans une ville où 19 % du parc privé est potentiellement indigne, la municipalité a rationalisé son action afin d'agir plus vite.

Léa Makarem, présidente de la société immobilière et foncière Sifae (mise en

place par l'établissement public foncier d'Île-de-France et Action logement), a présenté les actions de cette société. Spécialisée dans les opérations de traitement des zones pavillonnaires dégradées via l'acquisition, la transformation et la revente de pavillons, la Sifae accompagne les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne.

Raphaël Cognet, maire de Mantes-la-Jolie, a détaillé les 3 principaux leviers actionnés par sa municipalité dans le domaine : rénovation, restructuration et production.

### La présentation de la situation de l'habitat et de l'hébergement

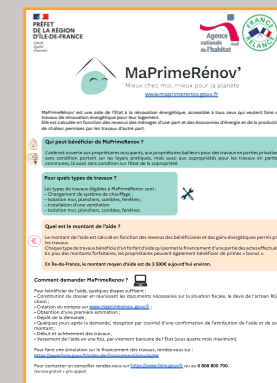
Isabelle Rougier, directrice de la Drihl, a ensuite présenté la situation 2020 de l'habitat et de l'hébergement (cf. p. 4).

### L'évaluation du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)

Enfin, un point a été fait sur l'évaluation du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

Approuvé fin 2017 pour une durée de 6 ans (2018-2023), le SRHH prévoit un cadre pour son évaluation.

La Drihl et le conseil régional ont confié à l'institut Paris Région les travaux nécessaires à la préparation de cette évaluation. Les membres du CRHH y seront associés.



# Publications de la Drihl

## Rapport **Situation de l'habitat et de l'hébergement au 31 décembre 2020**

Le rapport du suivi du SRHH (schéma régional de l'habitat et de l'hébergement) pour l'année 2020 dresse le bilan d'une année marquée par les conséquences de la crise sanitaire sur l'hébergement et le logement.

Les services de l'État se sont mobilisés de manière inédite afin de garantir la continuité de la prise en charge et de l'accès au droit des personnes les plus en difficulté, l'accompagnement vers le logement des ménages prioritaires, le développement des solutions novatrices pour accélérer les solutions de relogement.

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/situation-de-l-habitat-et-de-l-hebergement-au-31-a875.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/situation-de-l-habitat-et-de-l-hebergement-au-31-a875.html)



## Socle de données **Demandes et attributions de logements sociaux au 31 décembre 2020**

La Drihl publie le socle de données *Demandes et attributions de logements sociaux en Île-de-France* au 31 décembre 2020. Il fournit un jeu de données complet sur les demandes et attributions annuelles de logement social en Île-de-France décliné à différentes échelles géographiques.

Une infographie présentant les principaux chiffres relatifs aux attributions en 2020 accompagne la publication du socle.

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-demandes-et-attributions-de-a868.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-demandes-et-attributions-de-a868.html)

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/infographie-les-attributions-de-logement-social-en-a932.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/infographie-les-attributions-de-logement-social-en-a932.html)



## Socle de données **Hébergement et logement adapté au 31 décembre 2020**

La Drihl a élaboré un socle de données dans les secteurs de l'hébergement et du logement adapté, pour améliorer la connaissance de ces secteurs.

Ce tableau détaille, à chaque niveau géographique (communal, établissement public territorial, intercommunal, département, région), le nombre de places par dispositif.

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-hebergement-et-logement-adapte-au-a878.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-hebergement-et-logement-adapte-au-a878.html)



## Lettre des études **Le déploiement de MaPrimeRénov' copropriétés. Estimation du potentiel en Île-de-France**

Cette étude a pour objectif d'identifier le vivier de copropriétés susceptibles de réaliser des travaux d'amélioration énergétique et pouvant potentiellement bénéficier de la nouvelle aide MaPrimeRénov' Copropriétés.

Plus de la moitié des copropriétés franciliennes inscrites au registre national d'immatriculation des copropriétés sont potentiellement éligibles à MaPrimeRénov' Copropriété, soit un total de plus de 57 000 copropriétés représentant 1,9 million de lots d'habitation. 80 % de ces copropriétés sont situées à Paris et en petite couronne.

MaPrimeRénov' Copropriété est une nouvelle aide à la pierre lancée le 1<sup>er</sup> janvier dernier ([www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/maprimerenov-copropriete-r337.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/maprimerenov-copropriete-r337.html)).

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-deploiement-de-maprimerenov-coproprietes-a920.html](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-deploiement-de-maprimerenov-coproprietes-a920.html)



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION  
Isabelle Rougier

RÉDACTION  
Christophe Pelletier  
avec les services régionaux et  
départementaux de la Drihl

MISE EN PAGE  
Drihl, Mission communication